



2<sup>nd</sup> Floor, Berkeley Square House  
Berkeley Square, London  
W1J 6BD United Kingdom  
Tel + 44-20-31500832

Suite 310, 601 West Cordova Street  
Vancouver, BC V6B 1G1 Canada  
Tel +1-604.637.4974  
Fax +1-604.630.1351  
[www.realmenergy.ca](http://www.realmenergy.ca)

**James Elston**  
CEO, Tel +44-7732-629527  
Email: [James@realmenergy.ca](mailto:James@realmenergy.ca)

Monsieur le Ministre d'Etat  
Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du  
Développement Durable et de la Mer  
En charge des Technologies Vertes et des  
Négociations sur le Climat  
Direction Générale de l'Energie et des Carburants  
- SD2  
Bureau Exploration et Production des  
Hydrocarbures  
Arche de la Défense – Paroi Nord  
92055 La Défense CEDEX, France



**Objet : Demande de permis de recherches d'hydrocarbures dit « Permis de Dicy »**

Monsieur le Ministre d'Etat,

Je soussigné,

James ELSTON, agissant en ma qualité de Président Directeur Général de la Société **REALM ENERGY INTERNATIONAL CORPORATION**, société à responsabilité limitée de droit Canadien, dont le siège Européen est : 2nd Floor, Berkeley Square House, Berkeley Square, London W1J 6BD, Royaume Uni et faisant élection de domicile au siège de la société.

Ai l'honneur de solliciter, au nom et pour le compte de la société **REALM ENERGY (BVI) CORPORATION**, filiale à 100% de **REALM ENERGY INTERNATIONAL CORPORATION** et domiciliée à la même adresse, l'octroi d'un permis exclusif de recherches d'hydrocarbures, portant sur partie des départements du Loiret et de l'Yonne.

- (1) Les substances faisant partie de la demande sont tous les hydrocarbures liquides et/ou gazeux et toutes substances connexes s'y rapportant dont le gaz de schiste.
- (2) Le permis de recherche en cause est sollicité pour une durée de cinq (5) années et pourrait prendre le nom de « Permis de Dicy ».
- (3) Ce permis serait valable à l'intérieur d'un périmètre délimité par les axes de méridiens et de parallèles joignant successivement les sommets définis ci-après par leurs coordonnées géographiques, le méridien origine étant celui de Paris :

	<u>Longitudes</u>	<u>Latitudes</u>		<u>Longitudes</u>	<u>Latitudes</u>
A	1.00 gr E	53.50 gr N	J	0.64 gr E	53.35 gr N
B	1.20 gr E	53.50 gr N	K	0.64 gr E	53.27 gr N
C	1.20 gr E	53.20 gr N	L	0.67 gr E	53.27 gr N
D	0.60 gr E	53.20 gr N	M	0.67 gr E	53.28 gr N
E	0.60 gr E	53.40 gr N	N	0.73 gr E	53.28 gr N
F	0.70 gr E	53.40 gr N	O	0.73 gr E	53.30 gr N
G	0.70 gr E	53.36 gr N	P	1.10 gr E	53.30 gr N
H	0.68 gr E	53.36 gr N	Q	1.10 gr E	53.40 gr N
I	0.68 gr E	53.35 gr N	R	1.00 gr E	53.40 gr N

Le périmètre ainsi défini englobe une superficie totale de 705 km<sup>2</sup> soit 174 209 arpents, à l'intérieur des départements du Loiret et de l'Yonne.

- (4) Liste des titres miniers portant sur les hydrocarbures dont la Société **REALM ENERGY INTERNATIONAL CORPORATION** est titulaire en France : Néant. Toutefois, elle a déposé dix demandes de PER qui sont en cours d'instruction
- (5) Compte tenu du programme de travaux exposé en Annexe 3 ci-après la société demanderesse s'engage à consacrer un effort financier de € 6 000 000 (Six million d'euros) au cours de la première période de validité du permis, soit environ € 1702 par kilomètre carré et par an.
- (6) La Société **REALM ENERGY INTERNATIONAL CORPORATION** est une société à responsabilité limitée de droit canadien au capital de 32 920 769 actions sans valeur nominale
- (7) Les actionnaires de la société qui détiennent au moins 3% du capital social sont les suivants :

Monsieur Craig STEINKE et famille.....27,15%  
Monsieur Ian TELFER et famille.....18,80%

La législation canadienne ne permet pas de dévoiler les noms des actionnaires possédant plus de 3% des titres d'une société cotée en Bourse sauf autorisation de leur part.

- (8) La composition du Conseil d'Administration est la suivante :

Monsieur Craig STEINKE, Président du Conseil d'Administration  
Monsieur James ELSTON, Président Directeur Général  
Monsieur Stuart MacGREGOR  
Monsieur Richard WHITTALL

(9) Le Commissaire aux Comptes de la société est :

Le Cabinet DALE MATHESON CARR-HILTON LABONTE LLP.  
Suite 1500 1140 West Pender Street  
Vancouver, BC V6E 4G1  
Attention : Marty BASTEDO

(10) Mr. Kevin RATHBURN, directeur financier supervise la comptabilité.

A l'appui de cette requête, je vous demande de bien vouloir trouver ci-joint les documents ci-après, conformément à l'Arrêté du 28 Juillet 1995, chapitre premier, section 1, articles 1 à 7 :

Annexe 1 Mémoire justifiant des capacités techniques et financières de **REALM ENERGY INTERNATIONAL CORPORATION**, à savoir :

Annexe 1.1 Justification des capacités techniques du demandeur, dont :

- titres, diplômes et références professionnelles des cadres chargés de la conduite et du suivi des travaux d'exploration ;
- descriptif des moyens humains et techniques envisagés pour l'exécution des travaux.

Annexe 1.2 Justification des capacités financières du demandeur, dont :

- Relevé bancaire trimestriel établi depuis l'introduction en Bourse de Toronto de REALM ENERGY INTERNATIONAL CORPORATION
- Lettres de référence

Annexe 2 Cinq (5) exemplaires signés de la carte topographique à l'échelle du 1 :100,000 sur lesquels sont précisés le périmètre de la demande de permis sollicité et les points géographiques servant à le définir.

Annexe 3 Un mémoire technique justifiant des limites de ce périmètre et le programme de travaux envisagés.

Annexe 4 Une notice d'impact décrivant l'incidence du programme de recherches envisagé sur l'environnement.

Annexe 5 Engagements souscrits conformément aux prescriptions des Articles 43 et 44 du Décret N° 2006-648 du 2 Juin 2006 et de l'Article 5<sup>e</sup>) de l'Arrêté du 28 Juillet 1995.

Annexe 6 Renseignements juridiques et administratifs concernant REALM ENERGY INTERNATIONAL CORPORATION et sa filiale à 100% (Certificats d'Incorporation notariés, Procès verbal notarié de la première Assemblée Générale appointant les directeurs ayant la signature sociale, Statuts).



Un double de la présente demande et de ses annexes est joint à votre attention et, en conformité avec l'Article 9 de l'Arrêté du 28 Juillet 1995, nous effectuons les envois prescrits dans cet arrêté, comme suit :

- Un double de la demande et de ses annexes à :
  - Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne, Service Risques et Sécurité.
  - Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Centre, Service Risques et Sécurité..
- Un dossier allégé à :
  - Monsieur le Préfet du Loiret
  - Monsieur le Préfet de l'Yonne

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre d'Etat, aux assurances ma très haute considération

Fait à Londres le 11 juin 2010

**REALM ENERGY INTERNATIONAL CORPORATION**



---

James ELSTON, Président Directeur Général